

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-0033
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2024-0027
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 5 août 2024

Date convocation : 29/07/2024

Date d'affichage : 29/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.
2024eko agorrilaren 5an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (8) : DUCLOS Bernadette, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (7) : HAPETTE Maylis, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, URRUTY Chantal , VALLET Christophe,

Procurations (2) : HAPETTE Maelys à Christine ROUX, VALLET Christophe à Marie-Claire SAINT PIERRE.

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : AMALURRA_TRAVAUX | Construction du Tiers-Lieu/café bistrot/épicerie locale – choix des entreprises

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération N°2024-0025 prise le 6 juillet dernier car celle-ci comportait des 2 erreurs matérielles dans l'attribution des marchés de l'opération de travaux au regard des dispositions du règlement de consultation du projet de construction du Tiers-Lieu/café bistrot/épicerie locale – AMALURRA.

Il rappelle que le coût prévisionnel (hors options et VRD compris) estimé par LABEL EQUIPE était de 1 281 429 € HT. La décomposition des lots est ainsi faite :

N°	DESIGNATION	ESTIMATION
1	VRD RESEAUX	114 086,00 €
2	Espaces verts	15 495,00 €
3	Gros œuvre - FONDATIONS SPECIALES	326 169,00 €
4	ENDUIT DE FACADES	51 900,00 €
5	ENDUIT TERRE	53 000,00 €
6	CHARPENTE - COUVERTURE- ETANCHEITE - TERRASSES EXTERIEURES - ZINGUERIES- PAILLE	292 879,00 €
7	SERRURERIE	7 500,00 €
8	MENUISERIES EXTERIEURES	77 000,00 €
9	PLATRERIE	42 000,00 €
10	MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT	73 700,00 €
11	ELECTRICITE	52 600,00 €
12	PLOMBERIE - SANITAIRES	
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	79 500,00 €
14	PEINTURE	42 000,00 €
15	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	32 400,00 €
16	ASCENSEUR	19 600,00 €
17	NETTOYAGE	1 600,00 €
	TOTAL ESTIMATIF	1 281 429,00 €

Une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte a été lancée le mercredi 24 avril 2024 avec publicité dans les petites affiches.

La date limite pour la remise des offres était fixée au vendredi 24 mai 2024 à 12h.

Tous les lots ont été fructueux sauf le lot 8 menuiseries extérieures et le lot 15 carrelage faïence pour lesquels aucune n'a été déposée. Ainsi, pour absence d'offre, l'article R 2122.2 du code de la commande publique autorise l'acheteur à relancer sans publicité ni mise en concurrence préalables. Le Maire précise que cette forme de procédure a été retenue. Pour cela, pour le lot 8, l'entreprise SARL IRIART JEAN-PIERRE a été consulté directement et pour le lot 15, c'est l'entreprise BATIKO qui a été directement consultée.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les critères pondérés retenus pour le jugement des offres pour les lots étaient :

- Le prix des prestations 60% au vu du détail des prix ;
- La valeur technique des prestations 40% au vu :
 - o De la méthodologie proposée 20% ;
 - o Des mesures limitant l'impact environnemental 10% ;
 - o Des matériaux utilisés 10%.

Des entretiens de négociation ont été réalisés le lundi 24 juin avec les entreprises preselectionnees. La date limite de dépôt des offres finales était fixé au vendredi 5 mai 2024.
Une analyse des offres a été faite par LABEL EQUIPE.

Après avoir présenté au conseil municipal le tableau synthétisant les entreprises proposant l'offre la mieux disante, l'assemblée délibérante adopte, à la majorité, le tableau suivant ainsi que les options mentionnées :

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISE	OFFRE	OPTION désignation	OPTION offre	OFFRE TOTALE
1	VRD RESEAUX	PINAQUY (NEUF)	103 905,70 €	support 4 vélos + Cuve de rétention des eaux pluviales	6 250,00 €	110 155,70 €
2	Espaces verts	FLORIPARC (NEUF)	12 100,46 €			12 100,46 €
3	Gros œuvre - FONDATIONS SPECIALES	DIBARGINTZA	320 000,00 €			320 000,00 €
4	ENDUIT DE FACADES	SOBEBAT	59 411,74 €			59 411,74 €
5	ENDUIT TERRE	ITEMS	50 059,19 €			50 059,19 €
6	CHARPENTE - COUVERTURE- ETANCHEITE - TERRASSES EXTERIEURES - ZINGUERIES- PAILLE	S.B.L.	294 183,59 €			294 183,59 €
7	SERRURERIE	BESSONART	2 570,00 €			2 570,00 €
8	MENUISERIES EXTERIEURES	SARL IRIART JEAN-PIERRE	72 605,00 €			72 605,00 €
9	PLATRERIE	FRANCIS MASSON	48 945,11 €			48 945,11 €
10	MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT	ABILAN devenue TALDEA	89 918,45 €	Comptoir LURRA + MINZTO	12 933,01 €	102 851,46 €
11	ELECTRICITE	CSJ	57 000,00 €			57 000,00 €
12	PLOMBERIE - SANITAIRES	LOGIS CONFORT	16 400,00 €	Pompe de relevage	2 055,00 €	18 455,00 €
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	CSJ	44 000,00 €			44 000,00 €
14	PEINTURE	LORENZI	79 482,10 €			79 482,10 €
15	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	BATIKO	30 120,38 €			30 120,38 €
16	ASCENSEUR	ELEVATOR France	19 650,00 €			19 650,00 €
17	NETTOYAGE	DUPONT PROPRETE	2 290,33 €			2 290,33 €
18	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	CSJ	16 723,03 €			16 723,03 €
		TOTAL FINAL	1 319 365,08 €		21 238,01 €	1 340 603,09 €

Le montant total des travaux de construction du Tiers-Lieu/café bistrot/épicerie locale – AMALURRA s'élève donc à **1 340 603,09 €**.

Le conseil municipal,

- AUTORISE le Maire et son premier adjoint à signer tous les documents nécessaires ;
- DONNE délégation au Maire et à son premier adjoint pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée ainsi que toutes modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 8

Nombre de procurations : 2

Nombre de suffrage exprimés : 10

POUR : se référer au tableau

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 6 août 2024,
Le MAIRE,
Jean Pierre HARRIET

